ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 94912

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attractivité toujours croissante du livret A aux yeux des Français. La crise a ébranlé la confiance des Français pour la valeur mobilière, et le livret A fait figure de première forme d'épargne des ménages. Le nombre de ménages détenteurs d'un livret A a augmenté, tandis que de moins en moins de ménages achètent - ou tout au moins conservent - des actions. Il désire connaître quelles mesures le Gouvernement entendre prendre pour conserver cette confiance des Français envers ce produit.

Texte de la réponse

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer l'attractivité du livret A : le niveau de rémunération du livret A est calculé suivant une formule d'indexation automatique de manière à garantir à l'épargnant une rémunération attractive et au moins égale au niveau de l'inflation augmenté de 25 points de base, ce qui signifie que le pouvoir d'achat de l'épargnant reste préservé en toutes circonstances ; les intérêts versés à l'épargnant sont entièrement défiscalisés ; les dépôts des épargnants sur leur livret A sont garantis par l'État. Le livret A est donc un placement sûr et rémunérateur, offrant un couple rendement-risque attractif. La généralisation de la distribution du livret A, effective depuis le 1er janvier 2009, a été un grand succès qui a confirmé l'attractivité du produit. Ainsi, en 2009, la croissance de la collecte a été de 19,91 Mdeuros, elle a été de 10,46 Mdeuros en 2010, et elle est d'ores et déjà de 7,05 Mdeuros sur les trois premiers mois de l'année 2011. En l'état, il ne semble donc pas utile de prendre des mesures supplémentaires pour rendre ce produit encore plus attractif.

Données clés

Auteur : M. Bernard Carayon
Circonscription : Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94912
Rubrique : Banques et établissements financiers
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13255
Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7283